

Colloque EDD : « Attentats, guerres et migrations : quels liens avec l'EDD ? »

Titre de l'atelier : A qui accorder la protection de la Suisse ? / OSAR

- Nom, prénom de l'intervenant-e : Andres Guarin.....
- Autres intervenant-e-s : Nadjat Khoshnaw.....
- Institution : OSAR (organisation suisse d'aide aux réfugiés).....
- Thème(s) présenté(s) : demande d'asile, critères d'admission.....
- Cycles concernés : tous
- Nombre de participant-e-s : 10.....

Éléments clés de l'atelier à documenter dans le PV :

1. Descriptif de l'atelier : *Atelier interactif qui permet d'établir une réflexion sur la migration forcée et l'asile en Suisse. Les participants se mettront dans la peau des parlementaires suisses pour réfléchir aux critères pour accorder ou refuser une demande d'asile. Ils pourront également être des fonctionnaires du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) pour auditionner un candidat et ainsi décider s'il aura le statut de réfugié ou pas. Un de nos collaborateurs témoignera sur son parcours comme réfugié.*

OSAR a été créé en 1936. Ses membres sont Amnesty, Caritas, Eper, Armée du Salut, etc.

Migration = se déplacer d'un endroit à un autre

Réfugié= toute personne faisant l'objet de menaces dans son pays d'origine et qui craint pour sa liberté

Demandeur d'asile= personne en attente (permis F ou livret N)

Réfugié= personne qui a le statut accordé (permis B)

Lois qui traitent du statut des réfugiés :

-Convention de Genève de 1951

-Loi sur l'asile suisse article 3

-Convention des droits de l'homme

2. Les freins identifiés : - Il est difficile de définir des critères objectifs et sans limites (qui mettent d'accord tout le monde). Le concept de situation grave est relatif à chacun et fonction de ses valeurs.

-Pour les personnes demandeuses d'asile, il est parfois difficile de quitter le territoire de leur pays (pas de passeport, pas d'aéroport ou de réseau ferroviaire, frontières bien gardées, pas d'argent pour payer les passeurs, etc)

-Processus lent et pointilleux



3. Les moteurs identifiés : Qu'est-ce qui favoriserait l'admission ?
 - problèmes de santé (maladies chroniques, qui demandent des soins adaptés et lourds p.ex)
 - regroupement familial
 - conflits dans le pays d'origine
 - catastrophes naturelles

⇒ de manière générale, les facteurs dont les demandeurs d'asiles ne sont pas les acteurs mais les victimes et qui sont indépendants de leur volonté.
4. Les effets inattendus positifs et négatifs, dans et hors de la classe/de l'établissement
5. Les éléments marquants identifiés par les participant-e-s
 - Accorder la protection de la Suisse est une décision qui demande patience et qui se fait par étapes : d'abord au niveau du parlement, puis l'audition de la personne concernée et finalement la décision.

Conclusion :

A qui accorder la protection de la Suisse est une question à laquelle il est difficile de répondre. En effet, accorder ou refuser une demande d'asile est une décision qui oblige à la réflexion et au raisonnement qui fait l'objet de nombreux critères. On ne peut pas accepter la terre entière car cela serait logistiquement impossible mais on ne peut pas non plus accepter quelqu'un au détriment d'un autre ou en tout cas, il faut être capable de le justifier parfaitement. Alors comment fixer ces critères et surtout comment s'assurer de la sincérité du demandeur d'asile et qu'il réponde vraiment aux exigences ?